



Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
ARMURIER	607700	014CHS	15

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Le travail consiste à réparer les armes défectueuses et à effectuer diverses tâches relatives à l'approvisionnement et au contrôle des armes et des munitions du Service de la police.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites et l'exécute avec précision selon les techniques et procédés connus en armurerie. Le titulaire est principalement tenu d'effectuer l'entretien et la réparation des armes qui le requièrent, de contrôler la remise d'armes et de munitions aux policiers et d'assurer la garde des armes saisies, trouvées ou à exhiber devant la Cour. Il doit également tenir un inventaire des fournitures d'armement. Le travail est plutôt apprécié par les policiers qui utilisent les armes.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Entretien, ajuste, répare ou, au besoin, fait réparer les armes, si nécessaire et fabrique les pièces requises le cas échéant.
2. Utilise des outils à main et des machines à travailler le métal tels que limes, grattoirs, burins, fraiseuses, tours, meules, scies à ruban, soudeuses, etc.
3. Procède au bleuisage des armes et prépare les mélanges d'acides à cet effet.
4. Remet aux policiers, sur réquisition dûment approuvée et conformément aux directives en vigueur, des armes en bonne condition et les munitions requises, contrôle et vérifie les armes retournées lors du départ des policiers.
5. Vérifie la qualité des travaux de rechargement de cartouches effectués par des fournisseurs.
6. Effectue des tests de performance d'armes et de munitions et fait les recommandations pertinentes, conseille les utilisateurs sur les choix appropriés en fonction des objectifs visés.
7. Procède à des vérifications et à des inspections dans les salles de tir en matière de balistique, recommande les mesures correctives à apporter.
8. Contrôle l'inventaire des armes et des munitions nécessaires aux tâches policières et celles utilisées dans les salles de tir. Enregistre, pour fin d'inventaire sur des fiches de transactions, toute réception et remise d'armes, de munitions et autre matériel d'armement. Voit à l'enregistrement des armes auprès de l'autorité gouvernementale concernée.
9. Voit à maintenir en stock les quantités suffisantes de munitions ainsi que le matériel et les pièces nécessaires à l'entretien et à la réparation des armes et au bon fonctionnement de l'outillage sous sa responsabilité, prépare les réquisitions à cet effet.
10. Participe à la préparation des prévisions budgétaires en ce qui a trait à son secteur d'activités, effectue la planification annuelle des besoins, définit les données techniques lors de l'achat de nouveaux produits; vérifie, au besoin, les cahiers des charges.
11. Assure la garde des armes saisies, trouvées ou à exhiber devant la Cour, les étiquettes et en dispose selon les directives reçues.
12. Contacte des armuriers d'autres corps policiers ou des fournisseurs afin d'échanger des informations ou d'obtenir des précisions sur les caractéristiques d'armes et de munitions.
13. Conduit un véhicule motorisé dans le cadre de ses activités.

dy
DC 8

pe
me
de

QUALITÉS REQUISES

Connaissances :

- de la balistique;
- du rechargement des munitions;
- de l'armurerie.

Habilitété :

- à utiliser des outils à main et des outils mécaniques;
- à effectuer un travail de précision.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

INSTRUCTION

- Détenir une attestation pour réparation d'armes à feu d'une institution reconnue.

EXPÉRIENCE

- Posséder un certain nombre d'années d'expérience pertinente à la fonction.
- Détenir un permis de conduire valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par la Ville de Montréal.

Vu et approuvé

Pour la Ville

année

mois

jour

Pour le Syndicat

Sophie Sigovie

2006

06

7

[Signature]

Den Chalut

Jee Nebo

[Signature]
[Signature]
[Signature]